

Délibération n°220701_41

Séance du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2022

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 14

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Renouvellement des conventions entre les universités de technologie et l'université de Shanghai pour l'UTSEUS : Modalités d'organisation d'un vote à distance

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la création de l'Université de Technologie Sino-Européenne de l'université de Shanghai (UTSEUS) en 2005 par l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et l'Université de Shanghai (SHU) ;

Considérant que les UT et SHU ont créé ensemble l'Université de Technologie Sino-Européenne de l'Université de Shanghai (« l'UTSEUS ») en 2005 intégré au sein de SHU et ont conclu à cet effet, étant conscients de leur complémentarité et se basant sur les principes d'égalité et de bénéfice mutuel une convention de collaboration en date du 14 février 2005 ;

Considérant que l'UTSEUS porté par les UT et SHU a été accrédité par le ministère de l'éducation chinois en juillet 2006 et ont reçu la première promotion en septembre 2006 ;

Considérant que les UT et SHU reconnaissent les succès de cette coopération au regard de la qualité des étudiants ainsi formés ;

Considérant que les UT et SHU s'accordent sur le fait que la qualité de cette coopération repose sur l'excellence de leur relation mutuelle et sur son efficacité ;

Considérant que les UT et SHU souhaitent poursuivre leur travail en commun au regard des bénéfices mutuels, de leurs initiatives passées et encourager les collaborations entre leurs corps professoraux ;

Considérant que à la date du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2022, la convention cadre, la convention financière, la convention bachelor ainsi que la convention Recherche qui encadrent les relations entre les partenaires pour l'Université de Technologie Sino-Européenne de l'université de Shanghai (UTSEUS) ne sont dans une version définitive ;

Considérant que les conventions doivent être signées par l'ensemble des parties en juillet 2022 ;

Considérant la volonté des membres du Conseil d'administration de l'UTBM est de valider les conventions dans une version définitive avant leurs signatures ;

Considérant que les projets de conventions ont été présentés au Conseil d'administration le 13 mai 2022 puis le 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant que les conventions signées seront, au regard de l'article L 715-2 du Code de l'éducation présenté aux membres du conseil d'administration lors de la séance du mois de septembre 2022 ;

Le Conseil d'administration

DECIDE

De soumettre à l'approbation des membres du Conseil d'administration, par un vote organisé à distance et permettant d'assurer notamment le caractère collégial de l'assemblée et la confidentialité des votes vis-à-vis des tiers, la convention cadre, de la convention financière, de la convention bachelor ainsi que de la convention Recherche qui encadrent les relations entre les partenaires pour l'Université de Technologie Sino-Européenne de l'université de Shanghai (UTSEUS).

Abstention(s) : 2
Votants : 18
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 16
Pour : 15
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON